



collectifpalmiers

Collectif méditerranéen pour la Sauvegarde des Palmiers

www.collectifpalmiers.eu

siège social : 93 route de l'Almanarre, Villa Blanca, 83400 Hyères



L'ELAN

GRUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LA QUALITE DE LA VIE A ANTIBES ET DANS LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

Association agréée N° 10584 - 20/01/98 - SIRET 503491227 00016

Vous trouverez en fichier joint, le compte-rendu complet de la réunion que le CMSP et le Groupement ELAN ont organisé au Lycée agricole et horticole d'Antibes le 31 janvier 2018 sur le thème : « **Sauver les palmiers, pourquoi c'est encore possible** »

Nous nous félicitons de la participation à ces deux réunions, notamment celle réservée aux propriétaires de palmiers, dont l'assistance constitue un vrai succès et témoigne de l'intérêt des particuliers pour le patrimoine palmiers.



En synthèse générale des travaux de cette réunion, nous retiendrons les éléments suivants :

- ➔ La faisabilité et l'efficacité de la démarche consistant à l'organisation par les collectivités de plans de lutte collectifs ont été actées. Cette démarche constitue bien la seule alternative possible à l'échec général des stratégies actuelles.
- ➔ Les résultats d'ARECAP sur la CAVEM et de Palmiers06 sur le pays vençois et plusieurs communes des Alpes-Martimes, démontrent qu'une organisation de la lutte avec les particuliers est tout à fait réaliste, que les surcoûts engendrés pour les municipalités sont compensés et qu'elle entraîne, au contraire, d'importantes économies sur les budgets d'assainissement, d'abattage et de remplacement des palmiers infestés ; tout en permettant la sauvegarde du patrimoine végétal et l'élimination du risque sur les personnes et les biens que font courir les palmiers infestés.
- ➔ Les résultats techniques d'ARECAP qui ont pu être analysés de manière très approfondie et avec un recul suffisant, sont à la hauteur de nos attentes avec un taux d'échec d'au plus 1.44% établi sur 2701 palmiers injectés et suivis. Il a été établi par ailleurs que les taux d'échec signalés en d'autres lieux avaient pour origine une interprétation erronée des résultats, révélant une mauvaise connaissance de la biologie du ravageur.
- ➔ L'obligation de lutte contre le charançon sur le territoire français, a été confirmée par le SRAL.

- ➔ La volonté politique des municipalités est un élément fondamental pour mobiliser les services techniques, obtenir l'adhésion des particuliers et organiser la lutte collective.
- ➔ Les propriétaires sont bien conscients de l'impasse de la stratégie du chacun pour soi et sont unanimes pour réclamer l'investissement des communes non seulement pour pouvoir bénéficier de la tarification des traitements à 72 € TTC/an/palmier mais pour qu'elles organisent des plans de lutte collective performants et indispensables à la réussite à court terme de la bataille pour sauver les palmiers.
- ➔ Dans le cadre de la démarche proposée, le zéro phyto – dont légalement aucune des 3 stratégies de traitement ne peut actuellement se targuer – doit être mis entre parenthèses conformément à la réglementation pendant une durée qui n'excédera pas 3 à 5 ans. Cette durée est nécessaire pour obtenir la régression massive et rapide du ravageur qui ne subsistera que dans quelques foyers résiduels et circonscrits qu'il deviendra possible d'éliminer en recourant à des méthodes de bio-contrôle.

Il est maintenant essentiel qu'un nombre croissant de municipalités adhère à cette démarche. Dans cet objectif, il a été demandé à la représentante du SRAL que soit organisée dans les plus brefs délais une réunion d'information à destination de toutes les collectivités de PACA

Nous vous invitons à prendre connaissance du compte-rendu dans sa totalité.
Salutations distinguées.

Pour le CMSP

Le secrétaire Raymond Gallo

Sites Internet des intervenants :

CMSP => <http://collectifpalmiers.eu>

Groupe ELAN => <https://www.elan-antibes.fr/phytosanitaire/>

CAVEM lutte collective ARECAP => www.cavem.fr/lutte-contre-les-nuisibles/

PROPALMES83 => <http://propalmes83.com>

Les Palmiers du Pays Viennois => <https://palmiersvence.org>

Plateforme lutte collective Palmiers06 => <https://palmiers06.fr>

Ville de Vence => <http://www.vence.fr/pour-sauver-nos-palmiers-menaces>

SRAL-PACA => <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Charancon-rouge-du-palmier>

FREDON-PACA => <http://www.fredonpaca.fr/Charancon-rouge.html>



collectifpalmiers

Collectif Méditerranéen pour la Sauvegarde des Palmiers

www.collectifpalmiers.eu

siège social : 88 route de l'Almanarre, Villa Bianca, 83400 Hyères

CR réunion CMSP / ELAN Antibes – 31 Janvier 201

A l'initiative du Collectif Méditerranéen pour la Sauvegarde des Palmiers (CMSP) et avec le soutien du Groupement ELAN, une réunion d'information sur la lutte contre le charançon rouge des palmiers (CRP) a été organisée dans l'amphithéâtre du lycée agricole et horticole d'Antibes (06).

« Sauver les palmiers, pourquoi c'est encore possible »

La lutte collective: seule stratégie pour sauver les palmiers !

Afin d'échanger avec un large public et d'optimiser l'information, le choix de la tenue de 2 réunions successives a été retenu :

- De 14 à 17 heures avec les administrations, les collectivités territoriales et les professionnels.
- A partir de 17h30 avec les propriétaires de palmier.

Intervenants :

- Michel FERRY, expert de la FAO spécialiste du CRP et président du CMSP.
- Frédéric FERRERO directeur du service Environnement E3D de la CAVEM, responsable d'ARECAP.
- Daniel CHABERNAUD, vice président CMSP et Propalmes83.
- Patrice MIRAN, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable, responsable du lancement de l'opération Palmiers06 sur Vence
- Christian COGNO & Jean-Luc PETER de l'association Les Palmiers du Pays Viennois (PdPV).
- Marie-Odile MASSON du SRAL (Service Régional de l'Alimentation) Région Sud
Roland PELISSIER président de la FREDON (Fédération Régionale De lutte contre les Organismes Nuisibles) Région Sud.

Madame Khéra BADAoui, adjointe chargée de l'environnement à la ville d'Antibes, a prononcé une allocution de bienvenue.

Elle a rappelé la volonté de la ville d'Antibes de poursuivre la lutte contre le CRP et l'intérêt porté par le maire Jean LEONETTI, aux résultats de nos travaux.

Première partie.

Réunion administrations, collectivités territoriales et professionnels :

- **Démarche collective et intégrée de lutte contre le CRP** par Michel Ferry expert FAO
- * La FAO va coordonner les efforts mondiaux pour stopper le CRP et l'éradiquer, principale conclusion de la réunion FAO Rome 2017.
- * Le confinement a échoué partout et les stratégies de cohabitation sont vouées à l'échec.
- * Passer du chacun pour soi à une organisation collective infiniment plus efficace permettant :
 - Le traitement de tous les palmiers des Canaries principal cible et incubateur de CRP.
 - Le contrôle de l'ensemble de la situation territoriale par géolocalisation et SIG.
 - Le regroupement des interventions pour gagner en efficacité, optimiser les coûts et faciliter les démarches des particuliers.
- * Faisabilité avérée par les démonstrations réalisées à la CAVEM depuis 2 ans et sur plusieurs communes des Alpes-Maritimes en 2017.
 - Eradication réussie aux Canaries (Espagne) et en passe de l'être au Maroc.
- * Rôle majeur des traitements préventifs dans la stratégie intégrée d'éradication avec un avantage considérable et décisif du traitement par injection en raison de sa facilité d'utilisation en milieu urbain et son faible coût pour les propriétaires privés.
 - Une très grande sécurité d'application/risques sur la santé et l'environnement.
 - Pas de risque pour les insectes pollinisateurs car absence de glandes nectarifères chez le Phoenix canariensis.
- * Obtenir la régression rapide et massive du CRP, permettant ensuite, de traiter localement avec des moyens bios, les quelques foyers résiduels circonscrits.

Inconvénients et contraintes :

- la répétition du traitement doit être limitée afin de réduire le risque de développement de caries susceptibles d'affaiblir la stabilité du palmier.
 - Mise entre parenthèses du zéro phyto pendant un temps aussi court que possible (idéalement trois ans), en conformité avec la législation pour lutter contre un ravageur grave et réglementé comme le CRP.
 - Le monopole de fait sur l'application du traitement par injection imposé la firme propriétaire du Revive constitue une contrainte pour optimiser l'organisation collective de la lutte.
- * Mise au point sur l'efficacité des traitements par injection ;
 - Il existe un décalage de nombreux mois entre l'apparition des symptômes ou la présence de dégâts avancés et la date d'infestation.

La méconnaissance fréquente de ce décalage, a conduit à des interprétations tout à fait erronées des taux d'échec de la technique d'injection.

Faute d'avoir compris cela, certaines personnes ont proposé de réaliser des traitements complémentaires en automne, pour éviter des infestations qui avaient eu lieu de nombreux mois plus tôt, c'est absurde !

Aux interprétations erronées par méconnaissance, nous pouvons ajouter des erreurs dans la pratique d'injection qui ont conduit à des échecs.

* Le taux d'échec effectif relevé sur un panel de plusieurs milliers de palmiers, traités en conditions réelles sur le territoire de la CAVEM, s'élève à moins de 1.50 % !

* Le traitement réalisé au début de printemps est à privilégier pour les raisons suivantes :

- Nouveaux palmiers injectés seront protégés avant les premiers vols
- Permet d'éviter que les palmiers soient injectés alors qu'ils sont en stress hydrique à cause d'un déficit pluviométrique.
- Permet une organisation des chantiers d'injection beaucoup plus efficace et moins coûteuse.

Conclusion :

La sauvegarde des palmiers est tout à fait possible en consacrant pendant quelques années des moyens relativement réduits à la mise en œuvre d'une organisation collective de lutte, sous pilotage des collectivités territoriales qui sont les mieux à même d'assumer cette mission, avec l'appui de la société civile.

L'adhésion rapide d'une majorité de collectivités est un facteur déterminant et indispensable pour gagner cette bataille.

Un meilleur appui des services de l'état serait bienvenu.

Démarche collective et intégrée de lutte contre le CRP

Michel Ferry
Station Phoenix
Email: ferry.palm@gmail.com



Réunion Antibes 31/01/18

- **Bilan des actions collectives mises en place :**

Organisation, résultats et perspectives :

* **ARECAP**** par Frédéric FERRERO directeur du service environnement E3D de la CAVEM, responsable du programme ARECAP et Daniel CHABERNAUD Propalmes83.

(**Action en Réseau pour l’Eradication du Charançon rouge et l’Assainissement des Palmiers).

- Le plan de lutte :

Mise en commun d’un processus de traitement collectif, sous la direction d’un élu référent - Nello BROGLIO, maire des Adrets de l’Estérel et Vice président de la CAVEM – d’un pilote de l’opération issu de la collectivité territoriale –Frédéric FERRERO – Directeur des services de l’Environnement E3D et d’une association de propriétaires (Propalmes83).

- Les objectifs :

Préserver les palmiers patrimoniaux du territoire de la CAVEM.

Réduire de manière significative la population de CRP.

Servir de modèle exportable pour une généralisation de la lutte en masse collective (LMC).

Ouvrir la voie à des méthodes alternatives biologiques sur les foyers résiduels.

- Les moyens :

Recensement, géolocalisation et inventaire des palmiers type Phoenix

Choix d’une stratégie autorisée, efficace et simple à mettre en œuvre (S3 par injection d’émamectine benzoate dans le stipe du palmier une fois par an) permettant une maîtrise des coûts tout en respectant l’environnement.

Mise en place d’un plan de communication à destination du public.

Ouverture et gestion d’un site Web dédié avec mise en ligne d’un formulaire d’inscription et d’un numéro vert.

Mise en place d’une équipe d’applicateurs agréés par la DRAAF dont certains professionnels locaux.

Négociation d’un tarif conventionnel sur la base de 60 € HT/an palmier, soit 72 € TTC.

Suivi des applications et de la zone de couverture avec étiquetage et mesure de la population de CRP par piégeage sous contrôle de la FREDON.

- Bilan :
- Plus de 2400 propriétaires privés inscrits
- De juin à Novembre 2016, 3151 palmiers traités dont 2622 sur le domaine privé
- En 2017, ce sont 4644 palmiers qui ont été traités.

Taux d'échec calculé sur 2701 palmiers référencés dans ARECAP depuis 2016 = 1.44 %

Ce résultat tout à fait encourageant est obtenu malgré :

- un niveau d'infestation qui reste encore très important et donc une probabilité non négligeable de traitement de palmiers déjà infestés,
- des périodes de sécheresse des sols au dessus de la normale, et de nombreux traitements effectués fin d'été 2016,
- un traitement réalisé par injection sous pression à 2 bars et non par infusion comme recommandé par l'INRA.

En terme de bilan financier pour le seul secteur public (20% des palmiers traités) , les économies réalisées sur le coût des traitements avec la tarification « traitement collectif » permet de présenter un bilan légèrement positif qui démontre que l'opération n'engendre aucun surcoût pour la collectivité. Elle a permis de faire des économies importantes (50000€) sur le budget assainissement et de préserver une valeur patrimoniale du végétal communal équivalente à 60 palmiers soit environ 350000€)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



LE PLAN D'ACTION ARECAP* - CAVEM
 « Lutte contre le Charançon rouge ravageur des palmiers »

DEMONSTRATION sur une date limite de 31.5.16 (Recensement + Traitement + Suivi) conduite à l'échelle d'un territoire de 350 Km²

La CAVEM s'est engagée dans une "Lutte en Masse Collective" pour tenter de sauver ses palmiers !



* Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et l'Assainissement des Palmiers

Fredéric FERRERO, Directeur de Service Environnement, Développement Durable et Démocratie "E3D"
 CRISP ANTIBES - LUTTE COLLECTIVE - SEULE STRATÉGIE POUR SAUVER LES PALMIERS - MÉRIDIEN 21 JANVIER 2014 - ACTION ARECAP - CAVEM

***PAMIERS 06** par **Patrice MIRAN, Adjoint délégué à l'environnement et au développement durable à la mairie de Vence et responsable de l'opération Palmiers06.**

(Le Cannet-Rocheville /Tourettes sur loup/ Vence / Villeneuve-Loubet - et l'association Les Palmiers du Pays Vençois).

Le constat de l'échec des politiques individuelles mises en place et le modèle de la démonstration de faisabilité réalisée à la CAVEM sont les éléments fondateurs du programme Palmiers06 initié par l'association PdPV « Les Palmiers du Pays Vençois ».

Le programme Palmiers06 n'ayant démarré qu'au printemps 2017, le recul est apparu insuffisant pour produire un bilan définitif.

Pour autant, nous pouvons apporter un certain nombre d'informations factuelles.

- Total palmiers traités sur les quatre communes : 765 dont 625 privés.
- Plusieurs nouvelles communes ont demandé à participer au programme.
- Au 31 janvier 2018, 5 palmiers injectés infestés et une expertise est en cours pour en identifier la (les) cause (s).
- Avec ce programme, la confirmation de la faisabilité de la lutte collective est définitivement démontrée.
- La nécessité d'une impulsion politique et d'un pilotage public de l'opération est confirmée.
- La mise en place d'un arrêté municipal portant obligation de la lutte avec incitation et réel contrôle, est un facteur favorisant la réussite du projet.



Projet « Palmiers06 »

La lutte collective contre le charançon



– Les conséquences d’une dérèglementation possible par la CE en 2018. Pourquoi et comment maintenir la lutte obligatoire ? Marie-Odile MASSON du Service Régional de l’Alimentation (SRAL).

- Situation générale en France :
 - PACA : 154 communes et la totalité du littoral déclarées infestées.
 - Occitanie : 112 communes touchées.
 - Corse : 133 communes contaminées
- Réglementation actuelle :
 - Arrêté du 21 juillet 2010 modifié relatif à la lutte contre le CRP
 - Arrêté du 5 juin 2009 relatif à l’utilisation des traitements
 - Arrêté 15 décembre 2014 classant le danger CRP en 1ère catégorie.
 - Arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2017 qui liste les communes appartenant au périmètre de lutte.
- Travaux et réflexions en cours :

Modification de la réglementation européenne proposant :

 - L’abrogation de la décision 2007/365/Ce mesures d’urgence.
 - Modification de la directive 93/49/CEE, commercialisation dans l’UE, définissant les conditions auxquelles les matériels de multiplication des plantes ornementales et les plantes ornementales, doivent satisfaire.
 - Le conseil national d’orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) du 7 décembre 2017, confirme la nécessité de mesures de lutte obligatoire en France.
 - Avis de l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES) en attente sur les combinaisons de moyens de lutte pour définir des stratégies de lutte pertinentes.
 - Travailler collectivement avec les parties prenantes pour structurer et améliorer les mesures nationales.

Au 31 janvier 2018, la lutte contre le CRP reste obligatoire sur le territoire.



- La lutte collective : seule chance de sauver les palmiers !

Daniel CHABERNAUD de l'association Propalmes83, a présenté l'intervention de l'association dans le cadre d'ARECAP, qu'il a agrémenté de nombreuses illustrations.

La situation catastrophique de Nice et notamment du parc Vigier y apparait dans toute sa dimension avec le danger concernant la sécurité publique que représentent les palmiers infestés non assainis qui sont légion dans cette métropole.

Conclusion de la présentation Propalmes83 en affirmant la volonté politique nationale de :

- Maintenir l'obligation de lutte contre le charançon.
- Adapter l'arrêté du 21/7/2010 aux besoins du terrain.
- Généraliser la lutte collective sans laquelle rien ne sera possible.
- La limiter dans le temps - idéalement 3 ans.
- Permettre à tous les professionnels agréés de traiter SI-2 &3 et sortir du monopole imposé par Syngenta.
- Se doter ainsi, d'une méthodologie adaptable pour les organismes nuisibles de tout poil qui ne manqueront pas de se présenter à nos frontières.

Enfin, avec l'expérience acquise dans le cadre d'ARECAP, l'association Propalmes83 confirme la faisabilité de l'opération et la légitimité de la solution S3 utilisée en la circonstance, en tordant le cou aux idées reçues et « fake news » qui fleurissent à son propos.

- interview de Jean-Michel TOURON conseiller syndical du parc de Valère à Fréjus :

Le parc de Valère possédait une allée remarquable de 46 palmiers patrimoniaux centenaires. 7 palmiers ont été perdus en 2014 et 2015 malgré des traitements aux nématodes et 2 ont dû être assainis. En 2017 les 39 palmiers restants, traités dans le cadre d'AREACAP depuis 2016, ont été préservés.



Table ronde et débat :

Intervenants :

- Michel FERRY président CMSP
- Frédéric FERRERO responsable CAVEM
- Marie-Odile MASSON du SRAL
- Roland PELISSIER de la FREDON Sud
- Daniel CHABERNAUD propalmes83
- Christian COGNO et Jean-Luc PETER palmiers06

Questions et propositions :

Quels moyens de détection précoce du CRP ?

Actuellement, l'examen visuel reste le meilleur moyen de détection de la présence du charançon. D'autres méthodes de détection ont été testées mais elles se sont révélées peu sûres ou inapplicables à grande échelle.

- Peut-on faire 2 injections par an ?

La réglementation n'autorise qu'une injection par an mais surtout je ne vois pas l'intérêt d'une deuxième injection. Au contraire, cela reviendrait à doubler le coût du traitement et à doubler le nombre de trous/blessures. Malheureusement, des personnes peu compétentes et/ou intéressées commercialement ont soutenu la proposition absurde d'une deuxième injection ou d'un traitement complémentaire par douche en automne pour éviter des infestations qui avaient eu lieu de nombreux mois avant. Le prix de 300 euros par traitements signalé par plusieurs participants (donc plus élevé que le prix hors accord Syngenta/collectivité) démontre que cette proposition a créé un problème bien réel.

- Peut-on utiliser les mêmes trous pour refaire des injections ?

Non car les palmiers compartimentent (« cicatrisent ») fort heureusement leurs blessures et la pénétration du Revive au-delà de la zone de compartimentation va être très mauvaise, rendant le traitement inefficace. Il faut malheureusement faire de nouveaux trous.

- Que fait-on au bout de 3 ans ?

Si l'organisation collective de la lutte (avec repérage, assainissement ou élimination rapide des palmiers infestés et traitement préventif par injection) a été mise en œuvre sur la plus grande partie du territoire de la collectivité, il ne restera plus que des foyers résiduels et bien circonscrits de CRP pour lesquels, concernant les traitements préventifs, des produits ou organismes bio pourront être employés en substitution au Revive. Retour au zéro-phyto. Malheureusement, l'expérience prouve que la généralisation de la lutte sur la collectivité elle-même et surtout au niveau des collectivités voisines nécessite plus de trois ans. Il faut donc envisager le maintien du traitement chimique pendant deux ou trois ans de plus à condition

bien sûr qu'une généralisation effective soit observée. Sinon, il faudra arrêter car prolonger serait voué à l'échec à terme.

- Des résidents de Nice signalent des attaques sur Washingtonia et relèvent la nécessité d'une action commune. D'autres soulèvent l'absence de réaction de la CASA à une demande d'une telle action.

Au fur et à mesure que les Phoenix canariensis vont disparaître les attaques sur d'autres espèces de palmiers, bien que moins explosives, vont se produire. Sans organisation collective de la lutte pilotée par la collectivité avec l'appui d'associations, la bataille est perdue d'avance comme cela a été démontré partout.

- Risque avec d'éventuels résidus de produits dans les fruits ?

Risque très faible car la migration de produits dans les fruits est très limitée et que leur consommation par les oiseaux est très marginale.

- Taux de couverture actuel dans le cadre d'ARECAP

Pour estimer le taux de couverture plusieurs facteurs sont à considérer en repartant des 15862 palmiers à feuilles pennées géolocalisés sur le territoire de la CAVEM à partir de cartes satellites datant de 2014 et 2015. Le taux d'infestation cumulé pour ces deux années était de 19,3 % pour les palmiers de la Ville de Fréjus, on peut donc estimer un taux de mortalité d'environ 15 % à 20 % sur les palmiers géolocalisés. Il faut ensuite tenir compte de la répartition des espèces soit 97 % de palmiers Phoenix. Il faut tenir compte également du fait que des palmiers sont traités suivant S1 et S2 en dehors d'Areca (nombreuses pépinières et professionnels du tourisme, propriétaires de camping par exemple, qui traitent eux mêmes leurs palmiers de l'ordre de 3000 à 4000). Sans pouvoir donner un chiffre exact, on devrait être proche de 65 % avec la possibilité d'atteindre l'objectif de 75 à 80 % en 2018.

- Demande à Mme Masson :

*L'organisation par la DRAAF d'une réunion en urgence de toutes les collectivités pour présenter les résultats d'ARECAP et de Palmiers 06.
Mme Masson en prend bonne note.*

Clôture première partie.

=====

Deuxième partie :

Réunion propriétaires privés :

Intervenants :

- Michel FERRY, expert de la FAO spécialiste du CRP et président du CMSP.
- Daniel CHABERNAUD, vice président CMSP et Propalmes83.
- Patrice MIRAN, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable, responsable du lancement de l'opération Palmiers06 sur Vence
- Christian COGNO & Jean-Luc PETER de l'association Les Palmiers du Pays Vençois (PdPV).

A l'exception des présentations de Frédéric FERRERO et du SRAL, la nouvelle réunion s'est déroulée en reprenant les mêmes supports.

Table ronde et débat :

Intervenants :

- Michel FERRY président CMSP
- Patrice MIRAN, Adjoint délégué à l'environnement et au développement durable à la mairie de Vence et responsable de l'opération Palmiers06.
- Daniel CHABERNAUD propalmes83
- Christian COGNO et Jean-Luc PETER palmiers06

Questions :

- Que faire avec les particuliers qui ne traitent pas leurs palmiers ?
Le traitement préventif ainsi que l'assainissement ou l'abattage des palmiers contaminés est obligatoire en zone infestée.
En cas de manquement, il faut le signaler à la mairie qui transmettra au SRAL.
- Existe-t-il des subventions et /ou incitations à traiter ?
A notre connaissance, Il n'existe pas de subvention particulière, même si dans le cadre d'un plan de lutte collective à l'échelle d'une collectivité territoriale, une aide spécifique aux propriétaires en difficulté, peut être envisagée.
- Nombre moyen de palmiers par propriétaire sur le territoire de la CASA ?
Nous n'avons pas de tels chiffres, tout au plus pouvons –nous dire qu'au début de l'infestation, il avait été comptabilisé plus de 7000 palmiers sur le seul territoire d'Antibes.

- L'assainissement des palmiers, quand et pourquoi ?

Un palmier infesté peut développer une « maladie » qui peut atteindre le bourgeon terminal et finir par tuer le palmier. Cette maladie se caractérise par la présence de pourriture produite par les bactéries qui vont se développer à la suite de la mastication des fibres par les larves du charançon.

On comprend donc qu'il ne sert à rien de multiplier les traitements « préventifs » tant que les larves, les bactéries et les parties « malades » n'auront pas été supprimées mécaniquement. Toutes les caries doivent être correctement curées. Il est alors nécessaire de traiter les parties blessées par un fongicide et les protéger d'une nouvelle infestation par un insecticide chimique, conformément à l'arrêté de 2010. Michel Ferry préconise une injection à 1m sous la couronne pour que le palmier soit protégé plus rapidement.

- Est-il possible de reprendre le traitement préventif après une interruption de 2 années consécutives ?

Rien ne s'oppose à la reprise des traitements, mais il est fortement conseillé de s'assurer de la non infestation des sujets avant de pratiquer, en rappelant que le même si l'on peut traiter de mars à novembre, le printemps est la meilleure période pour garantir une efficacité optimale.

- Peut-on injecter des palmiers Jubaea ?

A priori il n'existe pas de raison pour qu'il ne soit pas aussi efficace. Les échecs signalés sur Jubaea sont très probablement la conséquence d'injection sur des exemplaires déjà infestés.

- Doit-on traiter des Washingtonia plus que centenaires et quel risque sur ces vieux bois ?

Là encore, si les conditions de l'injection sont remplies, rien ne s'y oppose.

- Le Revive est-il efficace contre Paysandisia Archon ?

Les experts scientifiques de Syngenta affirment : l'émamectine benzoate est encore plus efficace sur les lépidoptères (papillons) que sur les coléoptères (charançons) mais il n'y a pas eu d'études spécifiques menées pour en déterminer scientifiquement l'efficacité selon les représentants commerciaux de la firme.

Fin de la réunion publique à 20 heures.

Nous remercions vivement le lycée